

Le Monde

Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

Réforme des retraites : ce que vous percevrez en 2020-2025

Le ministre du travail, Eric Woerth, a lancé, lundi 12 avril, les négociations avec les partenaires sociaux

La simulation du montant des pensions pour cinq profils types



Ouvrier, employé, cadre ou fonctionnaire, combien toucherez-vous après la réforme des retraites ? Et quelle réforme ? A quelques jours de la première rencontre, lundi 12 avril, entre le ministre du travail, Eric Woerth, et

Dossier

les partenaires sociaux, qui lance une série de réunions bilatérales sur la réforme des retraites, l'Élysée laissait entendre qu'un « prélevement spécifique sur une catégorie de la population » était envisagé pour financer les pensions.

La France a mis à l'agenda 2010

un projet de loi qui, comme l'a déclaré M. Woerth lors de sa prise de fonctions fin mars, « fasse la part totale à l'équité et en même temps protège l'ensemble des retraités et des futurs retraités ». Assurer l'équité au sein d'une même génération et entre les générations, pour mutualiser les chocs notamment conjoncturels, est un programme ambitieux face au déficit de la branche retraite (plus de 11 milliards d'euros en 2010) et au vieillissement démographique.

Le système actuel par répartition offre comme possibilité d'augmenter les cotisations, de baisser le niveau des pensions, ou de reporter l'âge de la retraite... à moins de

continuer à creuser le déficit. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) se réunit mercredi 14 avril avant de présenter son rapport sur les perspectives du système de retraites en France. Il a étudié, outre l'hypothèse sérieusement envisagée d'un report de l'âge minimum de départ à la retraite à 62 ans, la possibilité de passer d'un système basé sur les annuités à un système à points ou à un régime notionnel garant de l'équilibre financier.

Le premier s'inspire du mode de financement des actuels régimes complémentaires (Arrco, Agirc) : les cotisations donnent droit à des points dont la valeur au moment de la retraite est le fruit de négocia-

tions paritaires. Le système notionnel, à l'instar de ce qui se pratique en Suède, crée un capital virtuel avec les cotisations cumulées au long de la carrière, dont la revalorisation et la conversion au moment du départ tiennent compte à la fois des données macroéconomiques, de l'âge effectif de l'assuré et de l'espérance de vie de sa génération.

L'économiste de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Henri Sterdyniak, a réalisé pour *Le Monde* une simulation de ce que percevraient des Français nés en 1960 en cas de report du départ à la retraite à 62 ans dans chaque système. ■

Anne Rodier avec Elodie Auffray

Philippe Askenazy



Juste un détail



Les prochains chiffres sur l'évolution de la consommation des ménages sont attendus avec angoisse, après deux mois de recul de ce principal moteur de la croissance française. La prévision d'une baisse historique du pouvoir d'achat ce semestre, selon l'Insee, n'est guère encourageante. Comment comprendre cette situation alors que la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 promettait de rendre aux Français du pouvoir d'achat ? On peut bien sûr accuser la crise. Mais les prix des produits de grande consommation n'ont pas baissé : hors logement et énergie, ils ont évolué au même rythme que dans le reste de l'Europe. Pire, les produits alimentaires, dont les prix diminuaient par rapport à nos partenaires avant la LME, augmentent tendanciellement depuis !

Au moment où la commission Attali pour la libération de la croissance est réactivée, faut-il accuser d'incompétence l'aréopage d'économistes de cette commission, qui avait inspiré plusieurs mesures de la LME ? Peut-être pas.

Prenons la réforme de l'urbanisme commercial opérée par la LME. L'idée du législateur était de renforcer concurrence, et donc de baisser les prix, en permettant aux enseignes de discompte de se développer sur le marché français. L'ouverture de moyennes surfaces commerciales de moins de 1 000 m² n'est donc plus automatiquement soumise à autorisation, alors que doivent être toujours soumis à une commission départementale composée majoritairement d'élus les projets de plus de 1 000 m² ou d'extension de magasins existants qui leur ferait dépasser ce seuil.

Longtemps contraints, les discompteurs (alimentaires et non alimentaires) ont bien répondu à ces nouvelles règles en multipliant les ouvertures de magasins. Certaines enseignes ont même en un an et demi doublé le nombre de leurs points de vente. La théorie économique de base, qui prévoit alors une baisse des prix, n'aurait donc pas fonctionné ?

En fait, le diable est dans les détails. La LME a prévu un dispositif transitoire avant que les décrets d'application de la loi ne paraissent. Ce dispositif, assez libéral, permettait dès la promulgation de la loi « les projets portant sur une superficie inférieure à 1 000 m² » sans demande d'autorisation. Mais la formulation, très ambiguë, pouvait laisser penser que même un hypermarché géant ou une très grande surface de bricolage étaient autorisés à s'étendre de moins de 1 000 m². ■

►►► Lire la suite page 2

Annonces

Paroles d'experts Jeunes diplômés
Page 13

Dirigeants ■ Finance, administration, juridique, RH ■ Banque assurance
■ Conseil, audit ■ Marketing, commercial, communication ■ Santé ■ Industries et technologies ■ Carrières internationales
Multiposte ■ Collectivités territoriales
Pages 11 à 16 Consultez notre site :
www.lemonde.fr

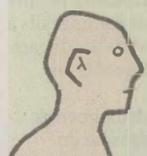
Vous êtes ingénieur étudiant(e) et diplômé(e) bac+5 d'une grande école ou d'une université ?

Retrouvez-nous page 7

Martin Wolf p. 2
Le yuan met en danger le redressement mondial

Acteurs page 2
Gandhi, héraut de la relocalisation, par Pierre Bezbakh

Spécial jeunes diplômés p. 6 à 11
Le palmarès Universum des entreprises préférées des étudiants des grandes écoles



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

Juste un détail

►►► Suite de la chronique de Philippe Askenazy

Or une extension automatique des magasins ne peut que renforcer le monopole de ceux que l'on soupçonne de pratiquer des prix trop élevés ! Heureusement, les débats parlementaires ne laissent aucun doute sur la volonté du législateur. La réalisation de ces extensions n'était sans doute pas légale. Et là, énorme bug : la Direction du commerce du ministère de l'économie (Dcasp) publie, en août 2008, une circulaire donnant l'interprétation inverse !

Il a fallu trois mois pour que les parlementaires s'aperçoivent de la bourde et exigent un changement du texte. Mais le mal était fait. Transformant des locaux de stockage en espaces de vente, des centaines de magasins, peut-être des milliers, ont pu s'étendre. Combien de m² au total ? Il est trop tôt pour le savoir, mais cela irait d'un demi-million à plusieurs millions... Impossible de faire marche arrière. Auteur de la circulaire, l'Etat devrait dédommager le commerçant s'il l'obligeait à abandonner son extension. Un chèque qui se chiffrerait en centaines de millions d'euros.

A peine la loi promulguée, un de ses dispositifs phares était donc poignardé. Las, elle vient de subir un deuxième coup de poignard, potentiellement fatal. La loi a prévu que, dans la plupart des communes, une autorité locale en charge de l'urbanisme puisse exiger qu'un projet de petite surface obtienne l'aval de la commission départementale et éventuellement nationale. Mais pour éviter que les demandeurs n'affrontent trop d'incertitude juridique, la procédure doit être « rapide », même en cas de contentieux, grâce à un recours direct au Conseil d'Etat.

Or un décret du 22 février a aboli ce recours direct en imposant trois degrés de juridiction, soit jusqu'à huit à dix ans de parcours. De quoi décourager plus d'un et... repousser aux calendes grecques une amélioration du pouvoir d'achat des Français. ■

Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, Ecole d'économie de Paris.



Par Martin Wolf

Dans sa confrontation, les yeux dans les yeux, avec la puissance émergente, la superpuissance a donc cillé : le Trésor américain a ajourné la publication, initialement prévue le 15 avril, d'un rapport devant dire si oui ou non la Chine se livre à une manipulation du taux de change. Une série de consultations multilatérales et bilatérales étant en cours, il était en effet normal de laisser une chance à ces négociations avant d'envisager des mesures.

Cela dit, la Chine manipule-t-elle la monnaie ? Oui. Pékin est intervenu à une échelle gigantesque pour maintenir son taux de change à un niveau faible. Entre janvier 2000 et fin 2009, les réserves chinoises en devises étrangères ont augmenté de 2 240 milliards de dollars ; après juillet 2008, date à laquelle l'appréciation progressive (entamée trois ans plus tôt) du yuan par rapport au dollar fut stoppée, les réserves chinoises se sont accrues de 600 milliards de dollars. Elles représentent aujourd'hui près de 50 % du produit intérieur brut (PIB). Par ailleurs, un vaste train de mesures a été déployé afin d'amortir les effets inflationnistes de cette intervention.

Ainsi, la Chine a contrôlé à la fois l'appréciation du taux nominal et du taux réel de change. Cela constitue sans conteste une manipulation de la monnaie. Ces mesures relèvent également du protectionnisme, puisqu'elles équivalent à l'instauration d'un droit de douane uniforme et à une subvention aux exportations.

Certains économistes ne voient pourtant pas les choses ainsi et

L'éclairage Certains économistes tendent à minimiser les effets négatifs de la sous-évaluation du yuan. Ils ont tort

Chinoiseries monétaires

avancent quatre contre-arguments : en premier lieu, si l'intervention est massive, la distorsion reste minime ; deuxièmement, l'impact sur la balance globale des paiements est modeste ; troisièmement, les « déséquilibres » mondiaux n'ont aucune importance ; enfin, le problème, quoique réel, est en passe d'être résolu. Examinons chacun de ces points.

En ce qui concerne le premier, les estimations de l'étendue de la sous-évaluation varient énormément : certains prétendent même que le yuan est surévalué. Cela résulte en partie du recours à des méthodologies différentes – taux de change d'équilibre tendanciel contre parité de pouvoir d'achat –, et en partie d'appréciations différentes du point de départ qu'il convient d'adopter. Si, par exem-

de 10 % supérieur à son niveau moyen depuis le début de 1994, alors que la Chine est l'économie qui a connu la plus forte croissance au monde sur la période !

Sur le deuxième point, Stephen Roach, de Morgan Stanley, soutient que les différences dans le comportement d'épargne déterminent les balances des comptes courants et que l'excédent chinois ne peut donc déterminer le déficit global des Etats-Unis.

Ni l'un ni l'autre de ces arguments ne me paraissent convaincants. Si la monnaie chinoise influence les taux de change du dollar des concurrents de la Chine, comme c'est à coup sûr le cas, elle ne peut qu'affecter les équilibres multilatéraux. De surcroît, si les taux de l'épargne déterminent les taux de change réels, l'inverse est

M. Roach pointe également le niveau actuel négligeable de l'épargne nette aux Etats-Unis. Mais cela résulte également d'une compensation budgétaire de l'augmentation des excédents d'épargne dans le secteur privé. Pourquoi était-il nécessaire d'y procéder ? Réponse : avec un énorme déficit structurel des comptes courants, une augmentation de l'épargne privée américaine aurait, sans cela, entraîné une dépression. En somme, les excédents d'épargne sont une variable de la politique économique, pas une donnée fixe.

Sur le troisième point, oui, en effet, les déséquilibres ont leur importance. Comme le montrent Anton Brender et Florence Pisani dans une brillante étude (*Global Imbalances and the Collapse of Globalised Finance*, Centre for European Policy Studies, 2010), la principale caractéristique du flux de capitaux en provenance des économies émergentes est qu'il s'est présenté sous la forme de réserves – une augmentation globale de près de 6 000 milliards de dollars au cours des années 1980. Cela a conduit à une énorme augmentation de la demande de liquidités et d'actifs sûrs. Notre « habile » secteur financier a alors fabriqué à grande échelle de tels actifs, avec les résultats que l'on sait...

De plus, comme l'a souligné dans un discours récent Mark Carney, le gouverneur de la Banque du Canada, la persistance de ces déséquilibres peut avoir deux conséquences : soit les pays présentant de gros déficits extérieurs continuent à enregistrer des déficits budgétaires colossaux jusqu'à ce que « les taux d'intérêt mondiaux entament leur remontée, ralentissant

l'investissement privé et finissant par faire baisser le potentiel de croissance » ; soit ils réduisent fortement leurs déficits sans qu'il y ait de compensations dans les pays excédentaires, auquel cas on serait confronté à une « demande mondiale déficiente ».

Quant au quatrième point, Jim O'Neill, premier économiste chez Goldman Sachs, soutient que l'excédent chinois est en passe de cesser d'être un facteur significatif. Il est vrai que, par rapport au PIB, il a diminué de moitié depuis 2007. La question est de savoir si ce phénomène est structurel ou s'il résulte de mesures exceptionnelles et temporaires. La Banque mondiale, elle, s'attend toujours à voir les comptes courants chinois se stabiliser à des niveaux élevés, avec des exportations nettes qui devraient contribuer positivement à la croissance. M. O'Neill va donc un peu vite en besogne.

Ma conclusion est donc que le yuan est sous-évalué, que cela met en danger le redressement mondial, que les initiatives chinoises n'ont apporté aucune solution au problème, qu'une appréciation réelle du yuan est nécessaire pour amener un rééquilibrage de compétitivité, et qu'en raison du souhait des Chinois de contenir l'inflation, un relèvement de leur monnaie est nécessaire pour parvenir à son appréciation réelle. Les Etats-Unis ont eu raison de laisser sa chance au dialogue. Mais parler ne doit pas empêcher d'agir. ■

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times ». © FT. (Traduit de l'anglais par Gilles Berton)

Une appréciation réelle du yuan est nécessaire pour amener un rééquilibrage de compétitivité

ple, la population chinoise était libre d'exporter son épargne, et que le monde était libre d'acheter des actifs chinois, les flux de capitaux seraient certainement très différents.

On peut estimer plausible que la sous-évaluation est considérable, atteignant peut-être les « 25 % pondérés sur la base du commerce extérieur et 40 % par rapport au dollar » que suggère Fred Bergsten, du Peterson Institute for International Economics, plutôt que l'estimation de JPMorgan, selon laquelle le taux de change réel pondéré des échanges internationaux n'est que

également vrai. Cela est dû au fait que les gouvernements se préoccupent de la croissance. Le taux de change chinois réel a contribué à une augmentation des exportations nettes équivalant à 5,6 % du PIB entre 2006 et 2008. Les autorités chinoises n'avaient aucune raison de faire baisser l'excédent d'épargne à ce moment-là : il était transféré dans les exportations nettes. Mais lorsque les exportations nettes ont plongé en 2009, amputant de 3,9 % le PIB, Pékin a pris des mesures pour diminuer l'excédent d'épargne en accroissant le crédit intérieur et les investissements.

Le livre

Sous le joug de l'intérim

Il y avait le « hobo » du début du XX^e siècle, cette figure américaine mythique du vagabond travailleur, se déplaçant dans les trains de marchandise au gré des opportunités d'emploi. Il y a désormais le journalier, recruté sur le marché noir du travail ou inscrit dans des agences spécialisées.

C'est ce versant institutionnel que Sébastien Chauvin a choisi de décortiquer. De ses deux ans d'« observation participante » dans des agences de travail journalier de Chicago et leurs usines clientes, le sociologue tire un portrait en actes et une réflexion sur le « précaire ».

Ni agences d'intérim, ni bureaux de placement, ni officines pour main-d'œuvre haut de gamme, ces agences de « day labor », qui prospèrent depuis 1990, fournissent des travailleurs déqualifiés à l'industrie légère, et des emplois aux inemployables.

Pour les « sous-prolétaires noirs », touchés par une « incarcération de masse », l'agence permet de contourner les services de ressources humaines. De plus en plus leur sont d'ailleurs préférés les sans-papiers hispaniques. L'agence

joue ici une « fonction assurantielle » : elle dédouane les entreprises de la responsabilité d'employer des illégaux.

Pour échapper à l'instabilité, la fidélisation est au cœur des stratégies des acteurs. Pour l'agence, il s'agit de s'assurer un stock de main-d'œuvre en récompensant les réguliers. Pour les journaliers, il faut s'attirer la bienveillance du dispatcher pour obtenir un « ticket ». Ou construire dans une même usine une carrière de « permatemps », temporaires permanents qui peuvent conquérir augmentations salariales, congés, responsabilités, etc.

A la merci des faveurs – au lieu de droits – accordées par l'agence ou l'entreprise, le journalier est contraint à la fidélité, et donc à l'immobilité. L'emploi devient une récompense, dans une dynamique paternaliste. La flexibilité tant vantée n'est, pour Sébastien Chauvin, qu'une forme de reprise du contrôle des salariés mobiles. Et l'agence de travail journalier américaine n'est qu'une loupe grossissante de phénomènes existants aussi en France. ■

Elodie Auffray

Les Agences de la précarité : journaliers à Chicago Sébastien Chauvin, éd. du Seuil, 339 p., 22 €

Les acteurs de l'économie Pierre Bezbakh Gandhi, l'ennemi des délocalisations



Les délocalisations se multiplient aux dépens des emplois des vieux pays industriels. Pourtant, le maintien d'un tissu local de petites unités de production est vital pour maintenir l'emploi, pérenniser les savoir-faire et assurer la synergie entre entreprises. C'est ce qu'avait compris Mohandas Karamchand Gandhi (1869-1948), surnommé le « Mahatma » (« grande âme »), qui fit de la relocalisation de la production la voie du renouveau de son pays.

Avant de tomber sous la domination anglaise, l'Inde était, au XVIII^e siècle, une puissance économique rivalisant avec l'Europe. Elle exportait des produits finis à base de coton, de soie et de laine, ainsi que des épices, du sucre, des teintures, des parfums... et avait une balance commerciale excédentaire. Les toiles indiennes, aux procédés de fabrication inconnus en Europe, richement ornées et colorées, étaient très prisées sur le Vieux Continent. Le travail du cuivre et du bronze, du marbre, de l'ivoire, la bijouterie et la taille des diamants y étaient de grande qualité. On comprend pourquoi la

France et l'Angleterre s'affrontèrent durant la guerre de Sept Ans (1756-1763) pour contrôler les échanges locaux et mettre la main sur le pays. La victoire des Anglais leur permit d'étendre leur domination économique, et de faire de l'Inde l'un des joyaux de la Couronne britannique.

Etoffes importées

L'Angleterre développa alors massivement ses importations de matières premières indiennes alimentant ses nouvelles usines textiles, mais imposa à sa colonie des produits finis venant de la métropole : vers 1880, près de 60 % des produits textiles en Inde venaient d'Angleterre, et l'on estime qu'environ 3,6 millions d'emplois ont été détruits en Inde dans ce secteur entre 1850 et 1880. Les Indiens résisteront en continuant à produire des tissus haut de gamme faits à la main, et d'autres très bas de gamme grâce aux faibles coûts de main-d'œuvre.

Durant l'entre-deux-guerres, Gandhi se fit le défenseur du retour aux pratiques vestimentaires traditionnelles et au travail artisanal à domicile afin de lutter

pour l'indépendance de son pays et de redonner vie à l'économie locale. Il appela tous les foyers indiens à filer et à tisser à la main le khadi (coton indien) afin de remplacer les étoffes importées ; il fit du rouet un symbole – il figure sur le drapeau national –, abandonna ses habits européens, et ses partisans brûlèrent des caisses de vêtements venant d'Angleterre. Il soutint l'action des ouvriers grévistes d'usines textiles et des petits producteurs d'indigo travaillant pour les Anglais, qui luttaient pour la hausse de leurs salaires.

Gandhi organisa, en 1930, la « marche du sel », où il se rendit au bord de l'océan pour recueillir de l'eau salée. Il bravait ainsi l'interdiction faite par les colonisateurs aux Indiens de produire du sel, afin de les obliger à payer un impôt sur sa consommation. Après trente ans d'actions non violentes, Gandhi parviendra à obtenir l'indépendance en 1947.

Aujourd'hui, après sa révolution « verte » des années 1950 et ses plans de développement auto-centrés des années 1970, l'Inde est devenue un géant économique qui s'appuie sur des secteurs de

pointe (informatique, médecine, espace...) et sur la diversification de sa production. Mais une très grande pauvreté y est toujours présente. On est encore loin du « sarvodaya » (« progrès pour tous ») préconisé par le Mahatma. ■

Pierre Bezbakh est maître de conférences à Paris-Dauphine.

Le Monde

Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax. : +33 (0)1-57-28-21-21
Télex : 206 806 F

Édité par la Société éditrice du « Monde » SA,
Président du directoire,
directeur de la publication,
directeur du « Monde » :
Eric Fottorino

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 0712C 81975.
ISSN : 0395-2037

Pré-presse Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France